



Lettre de Pays

n°4

OCTOBRE 2001

Édito

Le Pays "Sologne Val Sud" a le plaisir d'annoncer le lancement de l'ORAC, Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, dont le démarrage est tant attendu par les artisans et commerçants.

Dès ses premières réflexions sur les objectifs majeurs de développement de son territoire, le Pays a affirmé sa volonté d'une politique de soutien aux artisans et commerçants. Ils jouent en effet un rôle primordial dans l'économie des communes rurales, source d'activités et d'emplois, et répondent véritablement aux besoins de proximité de la population. Les commerces constituent sans nul doute également des lieux de vie, favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants. Ainsi, promouvoir l'artisanat et le commerce c'est tout simplement agir en faveur du développement de nos communes.

Nos commerçants et artisans vont pouvoir, grâce à cette opération, être aidés dans leurs projets de création ou de modernisation. Ils pourront, par exemple, rendre leurs boutiques plus attractives, s'équiper de matériel plus performant ou faire face à des contraintes de mise aux normes.

Cette opération est mise en œuvre avec le concours de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre de Métiers du Loiret.

Le Pays ouvre également une nouvelle page de son histoire avec la mise en place d'une nouvelle instance : le "Conseil de développement", conformément à la loi Voynet. Il devrait permettre de se rapprocher de la société civile en l'informant de nos activités, en l'associant à nos réflexions et en lui offrant un lieu de débats sur l'aménagement et le développement de notre territoire. Le projet est ambitieux mais il concourt à un développement harmonieux et durable de notre territoire.

Xavier DESCHAMPS,
Président.

Merci à...

Hubert d'HEROUVILLE

Les élus du Pays m'ont fait l'honneur de m'élire pour succéder à Hubert d'HEROUVILLE, à la présidence du Pays Sologne Val Sud, le 19 avril dernier.

Hubert d'HEROUVILLE aura présidé le SIARSOL durant près de 23 ans. Un des Pères fondateurs de la structure en 1979, Hubert d'HEROUVILLE a fait preuve d'une grande disponibilité et d'un dévouement sans pareil pour orchestrer les travaux du Pays.

Avec beaucoup de bonhomie, il savait créer un consensus parmi les délégués des 33 communes du Syndicat intercommunal.

Lors de son départ il a souhaité : "que le nouveau Comité syndical poursuive ses travaux dans le même esprit de confiance réciproque que durant ces 23 dernières années".

Les élus du Pays lui ont témoigné leur reconnaissance et leur amitié en le nommant Président d'Honneur du SIARSOL. D'autre part, il a été Maire de la commune d'Isdes durant 24 ans et le nouveau conseil municipal, à l'unanimité, a demandé que lui soit conféré le titre de Maire Honoraire.

Xavier DESCHAMPS,
Président.





Avenant...

?

AU CONTRAT DE PAYS

Le Contrat de Pays, signé le 4 février 1999 pour 4 ans, a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours dressé par le Pays et présenté au Conseil Régional le 4 juillet 2001.



A partir de ce constat quantitatif et qualitatif, des ajustements au Contrat ont été demandés au Conseil Régional, afin de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets, à l'expérience des difficultés rencontrées au cours de la première partie de mise en œuvre du Contrat. Ces modifications ont été avalisées par la Région sous la forme d'un avenant signé avec le Pays le 10 juillet 2001.

Au cours des deux premières années 4 683 000 F de subventions ont été attribués à des porteurs de projets pour réaliser des travaux répondant aux objectifs de développement du Pays. Ces aides ont généré plus de 15 MF d'investissements et la création

d'une trentaine d'emplois directs, sans compter l'activité induite par la réalisation des travaux.

Ce sont majoritairement les aides en direction du cadre de vie qui ont été engagées le plus rapidement, suivies de subventions en direction du renforcement de l'offre touristique. Les projets liés à la consolidation du tissu économique devraient aboutir au cours de la seconde phase du Contrat, à la suite d'études préalables.

Il a toutefois été procédé à la réorientation de 5 020 000 F de subventions afin de répondre aux besoins nouvellement identifiés, notamment par les nouvelles municipalités. Pour favoriser le déclenchement des opérations structurantes du Pays, la Région a abondé les crédits pour les opérations suivantes :

- Construction d'un complexe sportif et de loisirs à La Ferté S' Aubin
- Réhabilitation de l'église S' Germain de Sully sur Loire en Centre Culturel
- Construction d'un Centre de loisirs par la Communauté de Communes du Val d'Arduou

98 % des crédits régionaux sont désormais affectés à des opérations déjà identifiées, ce qui augure d'un bon engagement d'opérations pour la période d'exécution restant au Contrat de Pays d'ici février 2003 !

Un nouveau dispositif...

?

EN FAVEUR DE LA CREATION D'ENTREPRISES

La Plate Forme d'Initiative Locale.

Le Pays "Sologne Val Sud" appuie la création d'entreprises grâce à la Plate Forme d'Initiative Locale. Ce dispositif, géré par l'association "Loiret Création Initiative", permet aux entreprises de moins de 3 ans d'existence de bénéficier de prêts à taux 0 et de profiter de l'accompagnement d'un parrain.

Le dispositif concerne tous les secteurs d'activités : industrie, artisanat, BTP, commerce, services. Le prêt permet à l'entrepreneur, en phase de création ou de développement, de

financer de nouveaux investissements ou de répondre à un besoin en fonds de roulement.

Le prêt peut s'élever jusqu'à 30 % des besoins de l'entreprise. Il est conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire et à des apports personnels.

Une première entreprise, qui s'est installée sur le "Pays" en juin dernier a pu bénéficier de ce coup de pouce.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'agent de développement du Pays : Isabelle VALMAGGIA.

Le Contrat

Rappel et exemples...

Objectif :
"améliorer le cadre de vie"

Favoriser l'accès aux équipements socio-culturels

Afin de mieux répondre aux besoins de la population en matière de lieux d'expression ou d'activités culturelles et de loisirs, tout en veillant à une répartition équilibrée de ces équipements sur le Pays, des subventions sont réservées aux communes ou groupements de communes pour réhabiliter, mettre aux normes ou agrandir des salles polyvalentes ou à vocation culturelle.

Les communes d'Ardon, de Sennely et de Neuvy en Sullias ont entrepris des travaux d'aménagement de leurs salles grâce à cette aide.



Salle polyvalente de Sennely

Objectif :
"consolider le tissu économique"

Soutenir la création et la requalification de zones d'activités du Pays

Visant une dynamique économique intercommunale équilibrée et des sites d'accueil adaptés aux besoins des entreprises, le Contrat de Pays soutient la création de zones d'activités intercommunales. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Ardox a obtenu 185 000 F pour l'acquisition et la remise en état du futur site de la zone d'activité intercommunale.



Salle polyvalente de Neuvy-en-Sullias

DE PROJETS SOUTENUS

Objectif :
"renforcer l'offre touristique"

Mise en valeur du patrimoine local



Moulin de Guilly et son bâtiment d'accueil

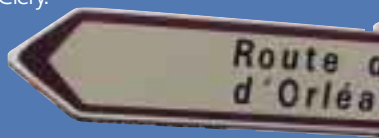
Soucieux de la valorisation touristique de son territoire et de la préservation des éléments historiques et architecturaux qui constituent son patrimoine, le Pays appuie les projets de valorisation du patrimoine : éclairage extérieur, aménagement des abords, signalétique,...

La commune de Guilly a été soutenue pour la construction d'une structure d'accueil pour les visiteurs de son moulin du 18^{ème} siècle.

Renforcer le potentiel en randonnées

Le Pays regorge de curiosités de toute nature (patrimoine historique, gastronomique, paysages remarquables) qu'il souhaite faire connaître notamment à travers la mise en place de circuits, guidant le touriste ou le promeneur sur les chemins de découverte.

Le Syndicat viticole d'Appellation d'Origine Orléanaise a été aidé pour le fléchage des chais, qui facilite la découverte du vignoble d'Orléans et des lieux de vente et de dégustation sur les communes de Cléry St André, Mareau-aux-Prés, et Mézières-lez-Cléry.



Soutenir les projets d'animation du Pays

Le GAEC "saute moutons" de Tigy a perçu 100 000 F de subventions pour la création d'une ferme pédagogique.

...t de Pays

Interview

Clément OZIEL, Conseiller Général, Maire de Cléry S' André



La Commune de Cléry S' André a réhabilité un bâtiment du XVI^{ème} siècle "La Belle Autruche" au cœur du centre ville grâce notamment au soutien du Conseil Régional qui a accordé, à travers

le Contrat de Pays, une subvention de 613 000 F pour une dépense communale de près de 2 millions de francs.

- Quels objectifs visait la commune en réalisant cette opération ?

L'acquisition de cet immeuble par la commune répondait à un triple objectif défini par les commissions municipales. En premier lieu, la construction de logements locatifs pour maintenir la population jeune du canton, par l'OPAC du Loiret. Ensuite la mise à disposition de deux locaux commerciaux supplémentaires, et l'aménagement d'un passage piéton paysager. Enfin la création d'un espace culturel, la salle Charlotte de Savoie, en interactivité avec l'office de tourisme.

- Pensez-vous les avoir atteints ?

A cette heure, j'en suis totalement certain. L'occupation des locaux d'habitation est bien sûre complète, l'activité commerciale est tout à fait satisfaisante et la culture a pris sa place dans la salle équipée, avec des expositions temporaires et de nombreux

projets en cours d'élaboration, dont celui de l'exposition permanente sur la Basilique et Louis XI.

- En quoi pensez vous qu'ils répondent à ceux du Pays ?

Ils sont en adéquation avec divers objectifs exprimés dans la Charte de développement du Pays : favoriser les lieux d'animation touristique, mettre en valeur le patrimoine bâti et les monuments, faciliter l'accès aux équipements socio-culturels et adapter le parc de logements aux besoins actuels. C'est pour cette raison que la Région Centre a si bien considéré ce projet, ainsi que le Conseil Général, même s'il n'a pas pu être porté par l'intercommunalité, car au-delà de ses compétences.



"Sensibiliser les enfants aux mécanismes de la vie animale et végétale et de la dépendance de l'homme vis à vis de l'agriculture" : telle est la fonction première de la ferme pédagogique. Elle accueille des scolaires, des centres de loisirs, des groupes sur son exploitation et leur montre les techniques d'élevage,

le système de production de légumes, respectueux de l'environnement.

Différents ateliers permettent également de mettre en pratique les enseignements dispensés : confection de pain biologique, d'un potager,...

L'UCPS, Union pour la Culture Populaire en Sologne, participe activement à l'animation du Pays par ses nombreuses activités culturelles et touristiques : diffusion et enseignement des différents éléments de la culture en Sologne, organisation d'échanges, de manifestations culturelles, ainsi qu'à la promotion de la découverte des milieux solognots notamment par l'organisation de randonnées.

L'UCPS a obtenu 78 000 F de subventions afin d'accroître son parc de matériel mis à disposition des associations adhérentes et également faire l'acquisition d'un véhicule forain faisant office de billetterie pour les spectacles.

du Vignoble
ns



M. FARNAULT, boucher à Vienne-en-Val, candidat à l'Orac

Actualité

?

L'ORAC DEMARRE

Grâce au concours de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre de Métiers du Loiret, le Pays lance son Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.

Pourquoi ?

Dynamiser le tissu artisanal et commercial fragilisé en milieu rural, en encourageant les entreprises artisanales et commerciales à moderniser leur local et leur outil de production par l'attribution de subventions.

Pour qui ?

Les bénéficiaires sont les artisans et commerçants exerçant sur l'une des 29 communes qui composent le Pays et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 762 245,09 € (5 millions de francs). Les demandeurs doivent être inscrits au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés. Sont exclus : les commerces de gros, les agences (immobilière, voyage, courtage,...), les professions libérales, les pharmacies ou professions paramédicales, les commerces de luxe. Les cafés hôtels restaurants et commerces non sédentaires sont éligibles dans certains cas et sous certaines conditions.

Pour quelles opérations ?

Les travaux éligibles : les aménagements immobiliers, la rénovation et l'extension des devantures (en accompagnement d'un projet), et l'acquisition de matériel. Sont exclus : l'informatique (sauf si elle intervient dans

le processus de production) la télématique, la bureautique, les appareils de télécommunication, le mobilier, le matériel d'occasion (à l'exception du matériel cédé à l'occasion d'une reprise d'entreprise), le petit matériel,...

Combien ?

Le taux d'intervention est de 20 % du montant des investissements éligibles HT et jusqu'à 30 % si le bénéficiaire s'engage à suivre une formation. Il n'y aura aucune subvention inférieure à 1524,49 € (10 000 F) ni supérieure à 9 146,94 € (60 000 F).

Comment ?

Cette subvention est accordée sur la base d'un dossier qui sera monté par le bénéficiaire, avec l'aide de l'animatrice du Pays, Angélique DONNOT puis déposé au Syndicat de Pays Sologne Val Sud. La décision d'attribution est prise par le Comité Technique, qui réunit les différents partenaires aux côtés de représentants du Pays, suite à l'examen du dossier par les Chambres Consulaires. Si le dossier recueille l'avis favorable du Comité Technique, une convention est alors établie entre le chef d'entreprise et le Syndicat de Pays.

Des réunions d'informations ont lieu sur le territoire, en présence des Chambres Consulaires, selon le calendrier suivant :

Jeudi 8 novembre 20h00 à Sandillon ; lundi 12 novembre 18h00 à Vannes sur Cosson ; jeudi 15 novembre 20h00 à Cléry S^t André ; lundi 19 novembre 18h00 à Sully sur Loire ; jeudi 22 novembre 20h00 à Tigy.

?

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Conformément à la Loi Voynet du 25 juin 1999, le "Pays" va mettre en place une nouvelle instance permettant d'associer la société civile à ses réflexions, dénommée "Conseil de développement".

Le "Conseil de développement" doit contribuer à une meilleure diffusion sur le territoire des actions menées par le Pays. Il sera consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire. Il constituera un véritable lieu de débats, au sein duquel les membres pourront formuler des propositions au Syndicat de Pays, notamment dans le cadre de la révision de sa Charte de développement ou de la mise en place d'un nouveau dispositif. Les participants doivent être réellement impliqués

dans le développement du territoire et avoir pour domaine d'activités ou de préoccupation une des thématiques suivantes :

- Les services à la population : services aux personnes âgées, services sociaux, éducatifs, pour l'emploi, la formation,...
- Le logement
- L'environnement
- Les activités économiques (artisanat, commerce, industrie, agriculture,...)
- Le tourisme, le patrimoine, la culture,...

Il est prévu un maximum de 35 membres afin de garantir une large représentativité et une efficacité des débats. Des représentants élus du Pays siégeront également au Conseil de développement facilitant les liens entre le Conseil de développement et le Syndicat de Pays.

Si Vous êtes intéressé, adressez votre candidature au Président du Pays, Domaine du Ciran, 45 240 Ménéstreaux en Villette, avant le 30 novembre.



Renouvellement

DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU

Suite aux élections municipales de mars 2001, chaque commune membre du Syndicat de Pays a désigné deux nouveaux délégués pour suivre les travaux du Pays et siéger au Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat.

Plus de la moitié du Comité Syndical a été renouvelée avec 32 nouveaux membres.

Lors de sa première assemblée, le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président et des membres du Bureau. Le Président, **Xavier DESCHAMPS** a été élu dès le premier tour à l'unanimité.

Les commissions thématiques du Pays, ouvertes aux délégués du Pays et aux conseillers municipaux des communes membres, ont été elles aussi à nouveau constituées. Certaines se sont déjà réunies et ont élu leur Président et Vice-Président.

La commission "artisanat commerce industrie" (Président Didier FOURNIER, Vice-Président Guy BUSICCHIA).

La commission "communication" (Président Daniel BRUSSEAU, Vice-Président : Gilles LANDRE de la SAUGERIE).

La commission "cadre de vie, services à la population, économie solidaire".

La commission "patrimoine, tourisme, culture".

La commission "agriculture, sylviculture et pisciculture".

Les nouveaux membres du bureau :

Vice-présidents :

1^{er} : Daniel BRUSSEAU, *maire de Sandillon*

2^{ème} : Juliane LE COCQ,
maire de S^t Florent le Jeune

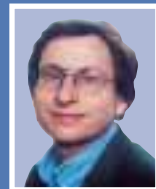
3^{ème} : Bertrand HAUCHECORNE,
maire de Mareau aux Prés



Daniel BRUSSEAU



Juliane LE COCQ



Bertrand HAUCHECORNE

Secrétaire :

Colette DUIJVESTIJN,
maire d'Ouvrouer Les Champs

Membres :

Didier FOURNIER, *adjoint de Tigy*

Marc BRYNHOLE, *adjoint de La Ferté S^t Aubin*

Denise REYNAUD, *adjointe de Cléry S^t André*

Alain FOURCAULT, *adjoint de Sully sur Loire*

L'équipe de permanents du Pays



Isabelle VALMAGGIA : agent de développement du Pays,
Isabelle BOLLAERT : assistante-secrétaire, Angélique DONNOT :
animatrice ORAC. Magalie CHARLES exerce la mission
de comptable du Syndicat de Pays



Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran

45 240 Ménestreau-en-Villette

Tél : 02 38 49 19 49 - Fax : 02 38 49 19 59

Email : sologne.val.sud@wanadoo.fr

Agent de développement : **Isabelle VALMAGGIA**

Directeur de la Publication : **Xavier Deschamps** - Rédaction : **Commission Communication du Pays**

Conception & Création : **Enola Création** - Impression : **Imprimerie Nouvelle**

Crédit Photos : **Mairie de Cléry-st-André, M. Bizot, Fondation Sologne, M. Malbo, CC du Val d'Arduou**

Dépôt légal : **Octobre 2001**